

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget annexe « assainissement »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « assainissement »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « assainissement »	4
2.2 La dette du budget annexe « assainissement »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « assainissement »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « assainissement »	7
4.1 Les recettes d'exploitation de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses d'exploitation de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget annexe « assainissement »	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget supplémentaire le 26 juin 2025, pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +1,40 M€ en section d'exploitation.
- ✓ +13,97 M€ en section d'investissement.

En M€	BP + BS 2025	Proposition DM 2025	Total après DM 2025
Section d'exploitation	92,31	1,40	93,71
Section d'investissement	103,98	13,97	117,95

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025		Evolution	
		avant DM	après DM	en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	52,27	46,81	46,87	0,06	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	19,06	17,78	18,15	0,36	2%
Epargne de gestion courante (EBG)	33,21	29,03	28,73	-0,31	-1%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	63,5%	62,0%	61,3%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,97	0,46	0,46	0,00	1%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	3,51	2,24	3,71	1,46	65%
Résultat exceptionnel large	-2,53	-1,78	-3,24	-1,46	82%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	30,67	27,25	25,49	-1,76	-6%
Taux d'épargne de gestion	58%	58%	54%		
<i>Recettes réelles</i>	53,25	47,27	47,34	0,06	0%
<i>Dépenses réelles</i>	29,42	26,17	28,00	1,83	7%
Epargne brute (EBE)	23,83	21,11	19,34	-1,76	-8%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	44,7%	44,6%	40,9%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	12,40	11,87	11,87	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	11,43	9,24	7,47	-1,76	-19%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	21,5%	19,5%	15,8%		
Encours de dette (au 31/12)	127,87	127,87	127,87	0,00	0%
Capacité dynamique de désendettement	5,4	6,1	6,6		

La décision modificative n°1 de l'année 2025 entraine une légère dégradation des indicateurs de gestion du fait d'une augmentation des dépenses réelles supérieures à celles des recettes.

L'épargne de gestion courante évolue de 29,03 M€ à 28,73 M€, soit une diminution de -1%. L'épargne brute s'élève à 19,34 M€ et couvre largement les 11,87 M€ d'annuité en capital de la dette. La capacité de désendettement est en légère hausse passant à 6,6 années.

La situation financière du budget annexe reste positive avec un taux d'épargne brute de 40,9% et un taux d'épargne nette de 15,8%.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « assainissement »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt prévisionnel budget 2025 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2025 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	127 869 K€	11 870 K€	530 K€	0 K€	0 K€	0 K€	116 529 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Il n'y a pas de modification dans le cadre de la décision modificative.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « assainissement » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant réalisé au 31/12/2024	Montant annuel des crédits de paiements avant DM 2025	Variation des crédits de paiements DM 2025	Montant annuel des crédits de paiements total après DM 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Assainissement	ASSAINISSEMENT GESTION MDTURE 2020-26	247 794 K€	91 726 K€	34 543 K€	-1 792 K€	32 751 K€	50%
	ASSAINISSEMENT PROJET MDTURE 2020-26	292 461 K€	72 164 K€	14 763 K€	27 K€	14 790 K€	30%
	SOUS-TOTAL	540 255 K€	163 890 K€	49 306 K€	-1 765 K€	47 541 K€	39%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€	7 K€	3 K€	-	3 K€	66%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	185 K€	11 K€	105 K€	-	105 K€	63%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	660 K€	298 K€	150 K€	-	150 K€	68%
	SOUS-TOTAL	860 K€	316 K€	258 K€	-	258 K€	67%
	TOTAL	541 115 K€	164 206 K€	49 565 K€	-1 765 K€	47 800 K€	39%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de **541 015 K€** avec un taux prévisionnel d'avancement de **39%** au 31 décembre 2025.

La décision modificative n°1 2025 présente les variations suivantes liées à des décalages dans la programmation des opérations d'équipement reportées en 2026 :

- ✓ **- 1 792 K€** pour les travaux récurrents afférents à la compétence « assainissement » avec l'autorisation de programme « assainissement - gestion mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion incluent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées avec des travaux d'entretien et d'aménagement. Cette diminution est principalement liée au réajustement à la baisse de l'opération travaux réseaux zone nord de -1 022 K€ sur les réseaux réhabilités ainsi que -158 K€ relatifs aux travaux de suppression de la lagune à Rognes.
- ✓ **+ 27 K€** pour les nouveaux projets avec l'autorisation de programme « assainissement - projet mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole. Parmi les principales variations, on relève une augmentation de 480 K€ liée à la réfection du poste de relevage à Saint-Chamas, ainsi qu'un ajustement de -100 K€ concernant l'opération de création d'un bassin de rétention sur le site Capitaine Gèze à Marseille.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM	DM	Budget voté 2025 après DM	Evolution DM / Total voté 2025 en %
Recettes réelles	53,25	47,27	0,06	47,34	0,13%
Recettes de gestion courante	52,27	46,81	0,06	46,87	0,12%
013 - Atténuations de charges	0,06	0,06	0,01	0,07	13,20%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	46,28	45,82	0,02	45,84	0,05%
74 - Dotations et participations	5,52	0,48	0,03	0,51	5,91%
75 - Autres produits de gestion courante	0,40	0,46	0,00	0,46	0,00%
Autres recettes d'exploitation	0,97	0,46	0,00	0,46	1,05%
77 - Produits exceptionnels	0,82	0,37	0,00	0,37	1,32%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,16	0,09		0,09	
Recettes d'ordre	10,90	10,90	1,34	12,24	12,29%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,90	10,90	1,34	12,24	12,29%
Total recettes d'exploitation	64,15	58,17	1,40	59,58	2,41%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	45,18	34,13		34,13	
Total recettes d'exploitation cumulées	109,33	92,31	1,40	93,71	1,52%

Les recettes de la section d'exploitation sont légèrement ajustées à la hausse progressant de **92,31 M€ à 93,71 M€**, soit une augmentation de **+1,40 M€**, correspondant à une hausse de **+1,52%**.

Les recettes de gestion courante connaissent un ajustement à la hausse de **+0,12%** soit **+0,06 M€** et se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Surtaxe assainissement (chapitre 70), +0,02 M€ ;
- ✓ Prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau (chapitre 74), +0,03 M€ ;
- ✓ Atténuations de charges (chapitre 013), +0,01 M€.

Il s'agit de réajustements par rapport aux montants inscrits initialement.

Les autres recettes de gestion courantes restent inchangées.

L'inscription la plus importante concerne le patrimoine avec **+1,34 M€**. Il s'agit de la reprise d'amortissement de biens gérés par la Régie des eaux du Pays d'Aix à la suite d'un transfert d'actif.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM	DM	Budget voté 2025 après DM	Evolution DM / Total voté 2025 en %
Dépenses réelles	29,42	26,17	1,83	28,00	6,98%
Dépenses de gestion courante	19,06	17,78	0,36	18,15	2,04%
011 - Charges à caractère général	8,45	7,34	0,32	7,66	4,35%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9,56	10,24		10,24	
014 - Atténuations de produits	0,73	0,00	0,02	0,02	
65 - Autres charges de gestion courante	0,32	0,20	0,03	0,23	12,71%
Autres dépenses d'exploitation	10,35	8,39	1,46	9,85	17,46%
66 - Charges financières	5,48	5,09		5,09	
67 - Charges exceptionnelles	2,26	0,85	1,77	2,61	209,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	1,24	1,40	-0,30	1,09	
022 - Dépenses imprévues	1,37	1,05		1,05	
Dépenses d'ordre	30,04	42,91	0,43	43,34	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,04	42,91	0,43	43,34	1,00%
Total dépenses d'exploitation hors virement	59,46	69,08	2,26	71,34	3,26%
023 - Virement à la section d'investissement	49,87	23,22	-0,85	22,37	-3,67%
Total dépenses d'exploitation	109,33	92,31	1,40	93,71	1,52%

Les dépenses réelles du budget annexe « assainissement » sont revues à la hausse de **+6,98%** par rapport aux prévisions votées avant la décision modificative évoluant de **26,17 M€ à 28 M€**.

Les dépenses de gestion courante sont révisées à la hausse de **+2%** pour atteindre **18,15 M€**.

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de +4,35% afin de couvrir les paiements de la taxe foncière de la station d'épuration GEOLIDE située sous le stade Vélodrome de Marseille.
- ✓ La hausse de 0,02 M€ au chapitre 014 correspond à un ajustement des charges de la régie des eaux métropolitaines destinées au reversement de redevances à l'agence de l'eau ;
- ✓ Le chapitre 65 est ajusté à la hausse de +0,03 M€ afin de couvrir le reversement de la prime épuration à la commune de Jouques qui exerce la compétence assainissement sur son territoire via une concession de services.

Les autres dépenses d'exploitation sont en hausse de **17,46%**, soit **+9,85M€**.

- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont réévaluées à la hausse de +1,77 M€, principalement en raison des annulations de rattachements de recettes (+1 154 K€), réduction de titres de recettes liée au solde de fin de contrat de la convention de délégation de service public d'Istres (+331 K€) et du remboursement d'un trop perçu de participation forfaitaire à l'assainissement collectif (+151 K€). On note également une inscription de 117 K€ en intérêts moratoires.
- ✓ Le chapitre 68 connaît une baisse liée à la prise en compte d'un ajustement de dépréciation d'actifs circulants.

Les dépenses d'ordre sont révisées à la hausse pour **+0,43 M€** dans le cadre de la démolition de la STEP de Velaux et de la sortie de cette immobilisation du patrimoine.

L'autofinancement hors dotation aux provisions est ajusté à hauteur de **-0,85 M€** que l'on retrouve en recette d'investissement au chapitre 021.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM	DM	Budget voté 2025 après DM	Evolution DM / Total voté 2025 en %
Dépenses réelles	75,26	64,11	-1,76	62,34	-2,8%
Dépenses d'équipement	60,19	49,56	-1,76	47,80	-3,6%
Total des opérations d'équipement	60,19	49,56	-1,76	47,80	-3,6%
Dépenses financières	15,07	14,54	0,00	14,54	0,0%
13 - Subventions d'investissement	0,38	0,00		0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	12,40	11,87		11,87	
020 - Dépenses imprévues	2,29	2,67		2,67	
Dépenses d'ordre	31,66	14,00	15,74	29,74	112,4%
040 - Opérations de transfert entre sections	10,90	10,90	1,34	12,24	
041 - Opérations patrimoniales	20,76	3,10	14,40	17,50	464,4%
Total dépenses d'investissement	106,92	78,11	13,97	92,08	17,9%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	20,61	25,87	0,00	25,87	
Total dépenses d'investissement cumulées	127,54	103,98	13,97	117,95	13,4%

Le budget total de la section d'investissement progresse de **103,98 M€** avant DM à **117,97 M€** après DM, soit une augmentation de **13,97 M€**, correspondant à une hausse de **+13,4%**

Les dépenses réelles, qui regroupent principalement les dépenses d'équipement, enregistrent un ajustement à la baisse de **-1,76 M€**, passant de **64,11 M€** à **62,34 M€** après DM. Cela représente une diminution de **-2,8 %**. Cette réduction concerne exclusivement les dépenses d'équipement, revues à la baisse de 49,56 M€ à 47,92 M€ (-3,3 %) résultant d'ajustements de crédits sur les opérations d'équipements.

Enfin, un réajustement est opéré sur les dépenses d'ordre pour **15,74 M€** dont 1,34 M€ pour la reprise d'amortissement de bien gérés par la Régie des eaux du Pays d'Aix suite à un transfert d'actif et 14,40 M€ pour la comptabilisation du suivi étude insertion ainsi qu'à une avance sur commande, en compte définitif.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget voté 2024	Budget voté 2025 avant DM	DM	Budget voté 2025 après DM	Evolution DM / Total voté 2025 en %
Recettes réelles	26,87	34,74	0,00	34,74	0,0%
Recettes d'équipement	6,25	8,87	0,00	8,87	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	6,25	8,87		8,87	
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	
Recettes financières	20,61	25,87	0,00	25,87	0,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	20,61	25,87		25,87	0,0%
Recettes d'ordre	50,80	46,01	14,82	60,84	32,2%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,04	42,91	0,43	43,34	1,0%
041 - Opérations patrimoniales	20,76	3,10	14,40	17,50	464,4%
Total recettes d'investissement hors virement	77,67	80,75	14,82	95,58	18,4%
021 - Virement de la section d'exploitation	49,87	23,22	-0,85	22,37	-3,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"					
Total recettes d'investissement	127,54	103,98	13,97	117,95	13,4%

Les recettes réelles (**34,74 M€**) restent inchangées après cette première décision modificative. Il est confirmé l'absence de recours à l'emprunt en 2025 dans le cadre de ce budget annexe.

La décision modificative porte principalement sur les recettes d'ordre qui augmentent de **14,82 M€**, passant de **46,01 M€** à **60,84 M€**, soit une hausse de **+32,2 %**.

Cette évolution correspond notamment à la comptabilisation des frais d'études et d'insertion en compte définitif pour 14,4M€.

Ces écritures patrimoniales reflètent les opérations en cours mais sont sans impact sur l'équilibre budgétaire.

Enfin, un rééquilibrage des sources de financement internes est constaté avec une réduction du virement de la section d'exploitation de **0,85 M€**, passant de **23,22 M€** à **22,37 M€** confirmant le maintien de l'équilibre budgétaire.